

## PREMIER SERMON SUR LE JEUNE DU DIXIEME MOIS <sup>1</sup>

1. Bien-aimés, si nous comprenons à la lumière de la foi et de la sagesse les débuts de notre création, nous découvrirons que l'homme a été fait à l'image de Dieu pour imiter son Auteur et que la dignité naturelle de notre race consiste en ce que la ressemblance de la bonté divine brille en nous comme en un miroir. Cette ressemblance, la grâce du Sauveur la restaure tous les jours on nous, car ce qui est tombé dans le premier Adam est relevé dans le second. Or le motif de notre restauration n'est autre que la miséricorde de Dieu; nous ne l'aimerions pas s'il ne nous avait aimé le premier et n'avait, par la lumière de sa vérité, dissipé les ténèbres de notre ignorance. C'est ce que le Seigneur avait annoncé par la voix de saint Isaïe en disant : «J'acheminerais les aveugles par une route qu'ils ignoraient et je les ferai marcher sur des sentiers qu'ils ne connaissaient pas. Je changerai pour eux les ténèbres en lumière et les chemins détournés en routes droites. Voilà ce que je ferai pour eux et je ne les abandonnerai pas.» Et encore : «J'ai été trouvé de ceux qui ne me cherchaient pas et je me suis montré à ceux qui ne me questionnaient pas.» Comment cela s'est-il accompli, l'apôtre Jean nous l'apprend par ces paroles : «Nous savons que le Fils de Dieu est venu et qu'il nous a donné l'intelligence, afin que nous connaissions le Véritable et soyons dans le Véritable, son Fils.» Et encore : «Quant à nous, aimons Dieu, puisque Dieu a aimé le premier.» C'est pourquoi, en nous aimant Dieu nous restaure à son image et, afin de trouver en nous la ressemblance de sa bonté, il nous donne le moyen de faire nous-mêmes ce qu'il fait; il allume, en effet, le flambeau de nos intelligences et nous enflamme du feu de son amour, pour que nous l'aimions et non seulement lui mais aussi tout ce qu'il aime. Car si une amitié entre hommes est vraiment solide quand elle associe ceux qui ont une conduite semblable, il arrive pourtant souvent que la similitude des volontés se porte vers des désirs répréhensibles; combien dès lors ne devons-nous pas souhaiter de toutes nos forces n'avoir rien qui nous sépare de ce qui plaît à Dieu. C'est de lui que le Prophète dit : «La colère est dans son indignation et la vie dans sa volonté»; car nous ne serons dignes de la majesté divine que si l'on trouve en nous l'imitation de sa volonté.

2. Lors donc que le Seigneur dit : «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur et de toute ton âme et tu aimeras ton prochain comme toi-même», que l'âme fidèle embrasse l'amour impérissable de son Créateur et Maître et se soumette tout entière à sa volonté, car il n'y a en ses oeuvres et en ses jugements rien qui ne soit rempli d'une parfaite justice, rien qui ne soit rempli d'une clémence compatissante; même si quelqu'un est épuisé par de grandes peines et de multiples incommodités, il trouvera un bon motif de les supporter en comprenant que les adversités ou bien le corrigent ou bien l'éprouvent. Cependant la bonté née de cette charité ne pourra être parfaite si l'on n'aime pas aussi le prochain. Et, sous ce nom, il ne faut pas seulement comprendre ceux qui nous sont unis par l'amitié ou le sang, mais aussi tous les hommes absolument qui ont en commun avec nous la même nature, qu'ils soient ennemis ou alliés, qu'ils soient libres ou esclaves. Un seul Auteur, en effet nous a façonnés, un seul Créateur nous a donné vie; nous profitons tous du même ciel et du même air, des mêmes jours ou des mêmes nuits; et bien que les uns soient bons, les autres mauvais, les uns justes, les autres injustes, Dieu fait cependant largesse à tous, est bon pour tous, comme les apôtres Paul et Barnabé, parlant de la providence de Dieu, le disaient aux Lycaoniens : «Dans les générations passées, il a laissé toutes les nations suivre leur voie; il n'a pas manqué pour autant de se rendre témoignage par ses bienfaits, vous dispensant du ciel pluies et saisons fertiles, rassasiant vos coeurs de nourriture et de félicité.» Mais l'extension de la grâce chrétienne nous a donné de plus fortes raisons d'aimer le prochain, elle qui, se répandant à travers toutes les parties du monde, ne désespère d'aucun homme, puisqu'elle enseigne à ne négliger personne. Et, à juste titre, elle prescrit d'aimer même les ennemis et de prier pour les persécuteurs, car, tous les jours et de toutes les nations, elle entente sur les rameaux de son propre olivier les pousses de l'olivier sauvages, changeant ainsi des ennemis en réconciliés, des étrangers en fils adoptifs, des impies en justes, «afin que tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue proclame que le Seigneur Jésus est dans la gloire de Dieu son Père.»

3. Lors donc que Dieu veut que nous soyons bons parce qu'il est bon, rien de ses jugements ne doit nous déplaire. Car ne pas lui rendre grâce en tout, qu'est-ce autre chose que le reprendre à propos de quelque partie de son oeuvre ? Bien souvent, en effet, la sottise humaine ose murmurer contre son Créateur non seulement à cause de la pénurie, mais même à cause de l'abondance; ainsi la voilà gémissante quand quelque chose manque et ingrate quand certains biens surabondent. Le propriétaire d'une ample moisson se dégoûta de voir ses greniers remplis

---

<sup>1</sup> Il s'agit du carême de la Nativité.

et gémit devant le flot d'une vendange surabondante; loin de remercier pour l'ampleur de sa récolte, il se plaint de sa dépréciation. Par contre, si la terre a été moins généreuse envers les semences à elle confiées, et si le produit des vignes et des oliviers a coulé moins abondamment, on accuse l'année, on s'en prend aux éléments et l'on n'épargne ni l'air ni le ciel, alors que rien ne recommande et ne protège davantage les fidèles et pieux disciples de la vérité que la louange persévérante et infatigable de Dieu, selon la parole de l'Apôtre : «Restez toujours joyeux, priez sans cesse, en toutes choses soyez dans l'action de grâces. Car telle est la volonté de Dieu sur vous tous dans le Christ Jésus.» Mais comment pourrons-nous avoir part à cette dévotion si les vicissitudes des choses n'exercent la constance de notre âme, en sorte que notre amour tendu vers Dieu ne s'enorgueillisse pas parmi les sucées et ne défaille pas parmi les revers ? Que ce qui plaît à Dieu nous plaise aussi à nous mêmes. Réjouissons-nous de ses dons, quelle qu'en soit la mesure. Qui a bien usé, des grands, qu'il use bien des petits. L'abondance nous est aussi bonne que la rareté. Et, dans nos gains spirituels, nous n'aurons pas à déplorer la pénurie des fruits si la fécondité de nos âmes ne se dessèche pas. Que le champ de notre coeur fasse pousser ce que la terre n'a pas produit. Qui ne manque pas de bonne volonté trouvera toujours de quoi donner. Faisons donc, bien-aimés, que les conditions propres à chaque année nous servent à toutes les oeuvres de miséricorde, sans que le malheur des temps soit un obstacle à la bienfaisance chrétienne. Le Seigneur a su remplir les vases qu'une veuve hospitalière avait vidés par charité; il a su changer l'eau en vin; il a su, avec quelques pains, rassasier des milliers d'hommes affamés. Et lui que l'on nourrit dans les siens et qui a pu accroître en donnant, peut multiplier en recevant.

4. Mais il est trois choses qui intéressent au plus haut point l'exercice de la religion, à savoir la prière, le jeûne et l'aumône; tout temps est, certes, bon pour les pratiquer, mais celui qu'a consacré la tradition apostolique et que nous avons reçu d'elle connue tel doit faire l'objet d'une observance plus attentive; tel est, lui aussi, ce dixième mois qui fait revivre l'usage de cette antique institution, afin que nous y pratiquions avec plus de soin les trois oeuvres dont j'ai parlé. Par la prière, en effet, on cherche à se rendre Dieu propice. Par le jeûne on éteint la concupiscence de la chair, par les aumônes on rachète les péchés; en même temps, à travers tout, l'image de Dieu est renouvelée en nous, et nous sommes toujours prêts à le louer, si nous sommes constamment appliqués à nous purifier et si nous sommes sans relâche attentifs à venir en aide au prochain. Celle triple observance, bien-aimés, renferme en elle tous les fruits des vertus. Elle arrive à reproduire l'image et ressemblance de Dieu et nous unit inséparablement à l'Esprit saint. Car dans la prière se maintient la droiture de la foi, dans le jeûne l'innocence de la vie, dans les aumônes la bonté de l'âme.

Jeûnons donc mercredi et vendredi et, samedi célébrons les veilles auprès du très saint apôtre Pierre qui, par ses prières, daignera aider et nos oraisons et nos jeûnes et nos aumônes. Par notre Seigneur Jésus Christ, qui, avec le Père et le saint Esprit, vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

## SECOND SERMON SUR LE JEUNE DU DIXIEME MOIS

Ce que, dans notre sollicitude pastorale, nous vous annonçons, bien-aimés, c'est ce que nous rappellent et le temps de l'année et la coutume de notre dévotion, à savoir le jeûne de dixième mois par lequel, en reconnaissance pour les fruits de la terre que l'on a achevé de récolter, on offre, comme il convient, à Dieu qui les a donnés le sacrifice de l'abstinence. Qu'y a-t-il, en effet, de plus efficace que le jeûner puisque, en le pratiquant, nous nous rapprochons de Dieu, nous résistons au diable et nous surmontons ainsi la séduction des vices ? De tout temps, en effet, le jeûne a été l'aliment de la vertu. C'est, ce définitive, de l'abstinence que naissent les pensées chastes, les vœux raisonnables, les décisions salutaires. En outre, par les mortifications volontaires, la chair meurt à ses convoitises et l'esprit se renouvelle par les vertus. Mais, comme le salut de nos âmes ne s'acquiert pas par le jeûne seul, complétons notre jeûne par l'exercice de la miséricorde envers les pauvres. Donnons à la vertu ce que nous retranchons au plaisir. Que l'abstinence de celui qui jeûne restaure celui qui est pauvre. Appliquons-nous à la défense des veuves, au service des orphelins, à la consolation des affligés, à la paix entre adversaires. Accueillons le voyageur, aidons l'opprimé, habillons celui qui est nu, prenons soin du malade, afin que quiconque d'entre nous aura, par un juste labeur, offert à Dieu, auteur de tout bien, le sacrifice de cet amour, mérite de recevoir de lui la récompense du royaume céleste.

Nous jeûnerons donc mercredi et vendredi; et nous veillerons ensemble samedi auprès du saint apôtre Pierre; par l'intercession de ses mérites, puissions-nous obtenir ce que nous demandons, par notre Seigneur Jésus Christ.

## TROISIEME SERMON SUR LE JEUNE DU DIXIEME MOIS

1. Dans le champ du Seigneur, bien-aimés, champ dont nous sommes les ouvriers, il nous faut, avec prudence et vigilance, mettre en oeuvre une agriculture spirituelle; ainsi, apportant une persévérante application à tout ce qui doit être fait en temps opportun, nous aurons la joie de cueillir le fruit des saintes oeuvres. Si, par une paresseuse oisiveté et une stérile indolence, nous venons à le négliger, notre terre ne donnera aucune bonne semence, mais, couverte d'épines et de ronces, produira non pas ce qui doit être serré dans les greniers, mais ce qui doit être jeté au feu. Or ce champ-là, bien-aimés, lorsque la grâce de Dieu y répand du ciel sa rosée, est défendu par la foi, labouré profondément par les jeûnes, ensemencé par les aumônes, fécondé par les prières; ainsi aucune racine amère ne pourra se multiplier parmi nos plantations bien irriguées, nulle souche nuisible y pousser ses branches; mais, au contraire, une fois détruite toute semence des vices, grandira la joyeuse moisson des vertus. Certes, en tout temps, la piété nous pousse à un tel zèle; cependant, en ces jours-ci, plus spécialement assignés à pareil travail, il nous faut éveiller en nous une ardeur plus grande et un soin plus fervent, de peur qu'il ne soit impie de négliger quand on nous l'a prêché ce qu'il est pieux de faire quand on ne nous l'a pas ordonné.

2. Aussi exhortons-nous à célébrer d'un seul coeur, avec l'aide du Christ, le jeûne du dixième mois, ce jeûne auquel nous savons votre charité préparée par une religieuse résolution; nous invitons chacun à se distinguer dans les bonnes oeuvres selon la mesure des moyens qu'il a reçus de Dieu. En effet, nos ennemis, que notre sanctification met au supplice, se déchaînent, eux aussi, plus violemment et tendent leurs pièges avec une plus habile astuce en ces jours qu'ils savent ordonnés pour nous à une plus haute observance. Aux uns ils inspirent la crainte d'une pénurie qui résulterait des dons de leur générosité, aux autres ils mettent au coeur la tristesse à cause de la peine du jeûne, et ils détournent ainsi la plupart de participer à cette oeuvre de dévotion. Contre ces tentations, bien-aimés, que veille en nous l'effort persévérant, d'un coeur pieux et que les pensées de méfiance soient chassées des âmes chrétiennes. C'est bien peu de chose, en effet, ce qui suffit au pauvre. Ni sa nourriture ni son vêtement ne coûtent. De peu de voleur est ce dont il a faim, de peu de valeur ce dont il a soif et la nudité qui a besoin d'être couverte ne demande pas à être parée. Et pourtant notre Seigneur est de nos oeuvres un juge si bon, un examinateur si bienveillant, que, même pour un verre d'eau froide, il donnera une récompense. Parce qu'il scrute les coeurs avec justice, il récompensera non seulement la dépense de notre acte, mais encore l'amour de celui qui aura posé tel acte.

## QUATRIEME SERMON SUR LE JEUNE DU DIXIEME MOIS

1. C'est en toute confiance, bien-aimés, que nous vous exhortons aux bonnes oeuvres, car nous avons appris par expérience que vous acceptez volontiers nos avis. Vous savez en effet, et vous le savez parce que Dieu l'enseigne, que l'observation des divins commandements vous procurera le bonheur éternel. L'humaine fragilité, cependant, se lasse bien souvent de les exécuter et, en bien des occasions, elle est entraînée à la faute sur la pente glissante de sa faiblesse; aussi le Seigneur miséricordieux et bon nous a donné des remèdes et des secours par lesquels nous puissions obtenir la parton. Qui, en effet, pourrait échapper à tant de séductions de la part du monde, à tant de ruses de la part du diable, à tant de dangers nés de notre inconstance, si, dans sa clémence, le Roi éternel n'avait préféré nous restaurer en notre premier état plutôt que de nous perdre ? Car même ceux qui, déjà rachetés, déjà régénérés, sont déjà devenus des «fils de lumière», ne peuvent néanmoins passer sans tentations les jours présents, aussi longtemps qu'ils sont retenus en ce monde qui, «tout entier, git au pouvoir du Malin», et aussi longtemps que les choses corruptibles et transitoires flattent la faiblesse de la chair. Et il n'est facile pour personne d'obtenir une victoire qui soit si totalement exempte de l'effusion du sang que, même si l'on échappe à la mort, on soit préservé des blessures au milieu d'ennemis nombreux et de combats fréquents. Aussi, pour guérir les plaies que contractent souvent ceux qui se mesurent avec l'ennemi invisible, il faut surtout recourir à trois remèdes : l'assiduité dans la prière, la mortification du jeûne, la générosité dans l'aumône; lorsqu'on les emploie également, Dieu est apaisé, le péché est effacé, le tentateur est écrasé. Et sans doute, l'âme fidèle doit-elle toujours se ceindre de ces protections, mais il faut qu'elle se prépare plus soigneusement encore lorsque arrivent les jours spécialement prévus pour ces devoirs de piété.

2. Dans la disposition de ceux-ci, on doit compter aussi le jeûne solennel de ce dixième mois; ce jeûne, il ne faudrait pas le négliger sous prétexte qu'il a été emprunté aux observances de la Loi ancienne, comme s'il faisait partie de ces institutions qui, telles les distinctions entre aliments, telles les différences entre purifications, tels les sacrifices d'oiseaux et de bétail, ont cessé d'exister. En effet, elles, qui contenaient les figures des réalités futures, ont trouvé leur fin avec l'accomplissement de ce dont elles étaient les signes. La grâce du nouveau Testament par contre, n'a pas enlevé aux jeûnes leur utilité, mais elle a repris en une pieuse observance une abstinence toujours profitable au corps et à l'âme. Car, de même que gardent leur valeur pour l'intelligence chrétienne ces mots : «Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul,» et ceux-ci : «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur», et encore : «Tu aimeras ton prochain comme toi-même» et d'autres commandements semblables, de même ce qui, dans les mêmes livres, est prescrit de la sanctification et de la guérison procurées par les jeûnes, nulle interprétation ne l'abroge. En tout temps, en effet, et tous les jours de notre vie en ce monde, les jeûnes nous rendent plus forts contre les péchés, les jeûnes sont vainqueurs de la concupiscence, ils repoussent les tentations, font fléchir l'orgueil, apaisent la colère et nourrissent toutes les inclinations d'une volonté bonne pour les mener jusqu'à la maturité d'une vertu consommée. Mais c'est à la condition qu'ils prennent pour compagne une charité bienveillante et qu'ils s'adonnent avec mesure aux oeuvres de la miséricorde. Le jeûne, en effet, sans l'aumône n'est pas tant une purification de l'âme qu'une peine infligée au corps, et c'est affaire d'avarice bien plus que d'abstinence quand on se prive de nourriture en jeûnant aussi de miséricorde. Que nos jeûnes, bien-aimés, soient donc riches en fruits de générosité et féconds en dons charitables faits aux pauvres du Christ. Que les moins fortunés ne soient pas en retard pour pratiquer cette oeuvre, sous prétexte que bien maigre est ce qu'ils peuvent prélever sur leurs ressources. Le Seigneur connaît les moyens de tous et ce juste observateur de nos actes sait dans quelle mesure chacun peut donner quelque chose. Certes, des fortunes inégales ne peuvent supporter des dépenses égales, mais le mérite place souvent au même niveau ce qui est inégal quant à la dépense. Car, la fortune fût-elle dissemblable, l'élan du coeur peut être semblable.

Afin de pourvoir à cela, Dieu aidant, avec une pieuse dévotion, nous jeûnerons donc mercredi et vendredi; et samedi, nous célébrerons les veilles auprès du saint apôtre Pierre, afin que, aidés de ses prières, nous obtenions en tout la miséricorde de Dieu.

## CINQUIEME SERMON SUR LE JEUNE DU DIXIEME MOIS

1. La sublimité de la grâce de Dieu, bien-aimés, a tous les jours pour effet dans les coeurs chrétiens de nous faire passer entièrement du désir des biens de cette terre à celui des biens du ciel. Mais la vie présente est, elle aussi, conduite par l'action du Créateur et soutenue par sa providence, car celui qui promet les biens éternels est également celui qui donne les biens temporels. De même donc que, dans l'espérance du bonheur à venir vers lequel nous courons par la foi, nous devons rendre grâces à Dieu d'être élevés à la connaissance de ce qui nous prépare un si grand bonheur, de même devons-nous aussi honorer et louer Dieu pour les secours que nous recevons chaque fois que recommence l'année. Il a, en effet, si bien donné dès le principe la fécondité à la terre, si bien établi dans chacune des plantes et des semences les lois qui règlent la naissance des fruits, qu'il n'abandonne jamais ce qu'il a établi, mais que la bienveillante administration du Créateur demeure dans les choses qu'il a créées. Tout ce qu'ont donc produit pour l'usage des hommes les moissons, les vignes, les olivettes, tout cela a découlé de la bonté et de la générosité divine; lorsque varient les conditions des éléments, cette bonté seconde avec clémence les travaux incertains des agriculteurs, afin que vents et pluies, froid et chaleur, jours et nuits servent à notre utilité. La raison humaine, en effet, ne suffirait pas pour rendre efficace les travaux des hommes, si le Seigneur n'accordait la croissance comme suite aux plantations et irrigations habituelles. Aussi la plénitude de la piété et de la justice consiste-t-elle à aider à notre tour les autres hommes au moyen des biens que le Père céleste nous a miséricordieusement prodigués. Ils sont, en effet, bien nombreux, ceux qui n'ont aucune part aux champs, aucune aux vignes, aucune aux olivettes, et à l'indigence de qui il faut remédier grâce à l'abondance que le Seigneur a donnée; ainsi ceux-là aussi béniront Dieu avec nous pour la fécondité de la terre et se réjouiront qu'aient été accordés à ceux qui la possèdent des biens qui seront devenus aussi les biens communs des pauvres et des étrangers. Heureux et infiniment digne que tous les fruits s'y multiplient, le grenier grâce auquel est rassasiée la faim des pauvres et des infirmes, est soulagé le besoin de l'étranger, est comblé le désir du malade. Tous ceux-ci, la justice de Dieu a permis qu'ils peinent en des afflictions diverses, afin de couronner et les malheureux pour leur patience et les miséricordieux pour leur bonté.

2. Pour s'acquitter de cette oeuvre, bien-aimés, tous les temps, assurément, sont favorables; néanmoins, celui d'à présent y est particulièrement apte et convenable; c'est, en effet, en ce temps-ci que nos saints pères, divinement inspirés, ont institué le jeûne du dixième mois, voulant que, une fois terminée la récolte de tous les fruits de la terre, on consacre à Dieu une abstinence justifiée et que chacun se souvienne d'user de l'abondance de telle façon qu'il soit à la fois plus sobre vis-à-vis de lui-même et plus généreux vis-à-vis des pauvres. La supplication pour les péchés reçoit, en effet, son maximum d'efficacité lorsqu'elle s'accompagne d'aumônes et de jeûnes et une prière soutenue par de tels appuis monte rapidement aux oreilles de Dieu. En effet, comme il est écrit, «l'homme miséricordieux fait du bien à son âme,» et rien n'appartient autant à quelqu'un que ce qu'il dépense pour son prochain. Car la part de biens corporels qui est mise au service des indigents se change en richesses éternelles et d'une telle libéralité naissent des ressources que nul usage ne pourra amoindrir, nulle corruption endommager. «Bienheureux, en effet, les miséricordieux, car Dieu leur fera miséricorde» et lui qui est l'idéal du précepte sera le tout de leur récompense.

3. Cependant il n'est pas douteux, bien-aimés, qu'au milieu de ces oeuvres de miséricorde qui nous recommandent toujours plus à Dieu, notre ennemi, rempli du désir de nous nuire et expert en l'art de le faire, ne se sente davantage aiguillonné par la haine; aussi, ceux qu'il ne lui est plus permis d'attaquer par des persécutions ouvertes et sanglantes, il les corrompt en usant d'une fausse profession de nom chrétien; il utilise pour cela le service des hérétiques qui, s'étant écartés de la foi catholique et, soumis à son obédience, ont été engagés par lui dans son armée et combattent pour lui sous l'étendard d'erreurs diverses. Et de même que, pour tromper les premiers humains, il a eu recours au ministère du serpent, ainsi a-t-il armé les langues de ceux-là du poison de sa fausseté afin de séduire les coeurs des hommes droits. Mais, bien-aimés, pour autant que le Seigneur nous prête son secours, nous allons au-devant de telles embûches par notre sollicitude pastorale. Veillant à l'avance à ce que rien du saint troupeau ne périclite, nous vous avertissons, en dénonçant paternellement ce danger, d'éviter les lèvres fausses et la langue perfide dont le prophète prie que soit sauvée son âme; «leur parole», en effet, comme le dit le saint apôtre, «s'insinue comme la gangrène». Ils rampent, pleins d'humilité, captent en flattant, enchaînent avec souplesse, tuent en secret. «Ils viennent», en effet, comme le Sauveur l'a annoncé, «déguisés en brebis, mais au-dedans ce sont des loups rapaces»; ils ne pourraient tromper des brebis sincères et sans calcul, s'ils ne couvraient du nom du Christ leur rage bestiale.

En eux tous opère celui qui, ennemi de la vraie lumière, se transfigure en ange de lumière. L'art dans lequel excelle Basilide est son art, sien est le talent dans lequel Marcion se distingue; c'est conduit par lui qu'avance Sabellius, dirigé par lui que Photin se jette en avant; c'est son pouvoir que sert Arius, c'est à son esprit qu'Eunome s'est asservi; toute la cohorte enfin de pareilles bêtes fauves s'est séparée de l'unité de l'Église en le prenant pour chef, abandonné la vérité en le prenant pour maître.

4. Mais, alors qu'il détient une autorité multiforme dans toutes les perversions, il s'est pourtant construit une citadelle dans la démence des Manichéens et a trouvé en eux un immense palais, où se pavaner avec joie; là il possède non plus une seule espèce de perversité, mais une mixture générale de toutes les erreurs et de toutes les impiétés ensemble. En effet, tout ce qu'il y a d'impie chez les païens, d'aveugle chez les Juifs charnels, d'illicite dans les secrets de la magie, de sacrilège et de blasphématoire enfin dans toutes les hérésies, tout a conflué chez ceux-là, comme dans une sentine, en une synthèse de toutes les ignominies. Aussi serait-il trop long d'énumérer toutes leurs impiétés et turpitudes; la multitude de leurs crimes dépasse l'abondance des paroles. Pour vous en dénoncer quelques-uns, peu de mots suffiront, afin que, à partir de ce que vous entendez, vous jugiez aussi de ce que nous omettons par pudeur. Sur leurs cérémonies religieuses cependant, qui sont chez eux aussi obscènes qu'impies, nous ne taisons pas ce que le Seigneur a voulu rendre manifeste à notre enquête, de peur qu'on ne vienne à penser qu'en cette matière nous avons ajouté foi à une rumeur douteuse et à des opinions incertaines. C'est pourquoi, des évêques et des prêtres siégeant avec moi, et des chrétiens, personnages notables, s'étant joints à la même assemblée, nous avons ordonné que soient introduits leurs élus et élues. Ceux-ci, après avoir révélé beaucoup de choses sur leur doctrine perverse et les coutumes de leurs fêtes, dévoilèrent aussi cette horreur dont on a honte de parler et que l'on a suivie avec tant de soin qu'il ne reste rien d'ambigu soit pour les moins crédules soit pour les détracteurs. Car il y avait là présentes toutes les personnes par qui avait été perpétré le crime abominable, à savoir la fille de dix ans au plus et deux femmes qui l'avaient élevée et préparée à ce forfait. Étaient là aussi le tout jeune homme, corrupteur de la fille, et leur évêque qui avait réglé l'exécution de l'épouvantable crime. Tous ceux-ci firent un même et unique aveu et ainsi fut révélée l'exécration que nos oreilles purent à peine supporter. N'offensons pas les oreilles pudiques en en parlant plus ouvertement : les documents qui rapportent les faits suffisent; ils enseignent surabondamment qu'on ne trouve dans cette secte absolument aucune pudeur, aucune honnêteté, aucune chasteté; le mensonge y est la loi, le diable la religion, l'infamie le sacrifice.

5. Aussi, bien-aimés, bannissez complètement de votre amitié ces hommes exécrables et pernicious en tout, qu'ont amenés plus nombreux chez nous les troubles survenus en d'autres pays; vous surtout, femmes, abstenez-vous de lier connaissance et conversation avec de tels hommes, car il est à craindre qu'en prenant imprudemment plaisir à écouter leurs invraisemblables histoires, vous ne tombiez dans les filets du diable. Celui-ci sait bien qu'il a séduit le premier homme par la bouche d'une femme et que c'est en se servant de la crédulité féminine qu'il a chassé tous les humains du bonheur du paradis; aujourd'hui encore, avec quelle assurance son astuce ne tend-elle pas ses pièges à votre sexe, afin de dépouiller de la foi en même temps que de la pudeur celles qu'il aura pu séduire grâce aux fauteurs de ses mensonges ? Et voici encore, bien-aimés, une instruction que je vous donne solennellement : si l'un d'entre vous apprend où ils habitent, où ils enseignent, qui ils fréquentent et dans quelle compagnie ils se récréent, qu'il le fasse connaître fidèlement à notre sollicitude. Il est, en effet de peu d'utilité à quelqu'un en particulier de ne pas se laisser prendre par eux, grâce à la protection de l'Esprit de Dieu, s'il n'est pas troublé quand il comprend que d'autres le sont. Contre les ennemis de tous, pour le salut de tous, tous doivent faire preuve de la même vigilance; car il faut craindre que la blessure d'un membre n'entraîne la corruption des autres membres et que ceux qui pensent qu'il ne faut pas livrer de tels hommes soient trouvés, lors du jugement du Christ, coupables pour leur silence, même s'ils ne sont pas souillés par leur consentement.

6. Animez-vous donc d'un pieux zèle, fruit d'une religieuse sollicitude, et que se dresse contre les pires ennemis des âmes la vigilance unanime des fidèles. Dans sa miséricorde, en effet, Dieu nous a livré quelques-uns de ces hommes néfastes, afin que la révélation du péril nous mette sur nos gardes avec plus de soin. Que l'on ne se contente pas de ce qui a été fait, mais que la même recherche continue; avec l'aide du Seigneur, elle obtiendra non seulement que les hommes droits demeurent sains et saufs, mais encore que beaucoup de ceux qui ont été trompés par les séductions du diable soient ramenés de l'erreur. Quant à vos prières, aumônes et jeûnes, ils seront, grâce à ce zèle, offerts plus saintement au Dieu miséricordieux, puisque cette oeuvre de foi sera venue s'ajouter encore à toutes les pratiques de la piété.

saint Léon le Grand

Nous jeûnerons donc mercredi et vendredi; et samedi, nous célébrerons les veilles en la présence du saint apôtre Pierre; comme nous l'expérimentons et le croyons, il continue sans trêve à garder sa garde de pasteur pour les brebis que le Seigneur lui a confiées et il demande par ses supplications que l'Église de Dieu fondée par ses prédications soit libre de toute erreur. Par le Christ notre Seigneur. Amen.

## SIXIEME SERMON SUR LE JEUNE DU DIXIEME MOIS

1. L'enseignement de la loi, bien-aimés, confère beaucoup d'utilité aux prescriptions de l'évangile, puisqu'il est des points des anciens commandements qui passent à la nouvelle discipline et que la piété même de l'Église montre que le Seigneur Jésus n'est pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. En effet, les symboles annonciateurs de la venue de notre Sauveur disparaissant, et étant accomplies les figures que la vérité, en se rendant présente, a supprimées, tout ce que la piété a institué tant pour la règle des moeurs que pour la pureté du culte de Dieu demeure pour nous dans la même forme où cela fut établi : tout ce qui convenait aux deux Testaments, aucun changement ne l'a modifié. Ainsi en esprit en particulier du jeûne solennel du dixième mois qu'il nous faut maintenant célébrer selon l'usage annuel, car la plénitude de la justice et de la piété consiste à rendre grâces à la générosité divine pour les fruits que la terre a produits à l'usage des hommes selon la juste disposition de la suprême providence. Pour montrer que nous le faisons avec une volonté empressée, nous devons non seulement nous adonner aux privations du jeûne, mais encore avoir souci de faire l'aumône; ainsi le sol de notre coeur fera, lui aussi, germer la justice, et pousser le fruit de la charité et nous mériterons la pitié de Dieu en ayant pitié de ses pauvres. C'est, en effet, une prière très efficace pour obtenir le secours de Dieu que celle qui s'appuie sur les oeuvres de miséricorde, car quiconque ne détourne pas son âme du pauvre fait que le Seigneur tourne bientôt l'oreille vers lui, selon ce que dit le Seigneur : «Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux; remettez et il vous sera remis.» Quoi de plus bienveillant qu'une telle justice ? Quoi de plus indulgent qu'une telle rétribution, où la sentence du juge est remise au pouvoir du justiciable ? «Donnez, dit-il, et l'on vous donnera». Combien vite sont supprimés le souci qui naît de la défiance et l'hésitation qui naît de l'avarice, en sorte que la bonté donne en toute sûreté ce que la vérité a promis de rendre !

2. Sois persévérant chrétien, dans tes largesses; donne pour recevoir, sème pour moissonner, répands pour récolter. Ne crains pas la dépense, ne soupire pas après un profit incertain. Ton avoir, lorsqu'il est bien distribué, s'accroît. convoite le juste gain que l'on tire de la miséricorde et pratique l'échange qui procure un bénéfice éternel. Ton bienfaiteur te veut bienfaisant et lui qui te donne pour que tu aies, t'enjoint de donner en te disant : «Donnez et l'on vous donnera.» Tu dois embrasser la condition mise à cette promesse et t'en féliciter. En effet, bien que tu n'aies que ce que tu as reçu, tu ne peux cependant pas ne pas avoir ce que tu auras donné. Celui donc qui aime l'argent et souhaite multiplier ses biens en les accroissant sans mesure, qu'il pratique de préférence cette sainte usure et s'enrichisse en exerçant ainsi l'art du prêt à intérêt, afin de ne pas s'emparer du strict nécessaire de ceux qui sont dans le besoin; de la sorte il ne tombera pas, par des bénéfices frauduleux, dans les filets de dettes dont il ne pourrait pas s'acquitter, mais il sera créancier et prêteur à gages de celui qui dit : «Donnez et l'on vous donnera», et : «De la mesure dont vous mesurez, on mesurera pour vous en retour.» Au contraire, infidèle et injuste même envers soi, celui qui ne veut pas avoir pour toujours ce qu'il estime bon à aimer. Quoi qu'il ajoute, quoi qu'il amasse et accumule, c'est misérable et pauvre qu'il sortira de ce monde, comme le dit le prophète David : «Car, à sa mort, il n'emportera rien, avec lui ne descendra pas la gloire de sa maison.» S'il était bon pour lui-même, il confierait ses biens à celui qui est un répondant qualifié des pauvres et un restituteur infiniment généreux de l'argent prêté. Mais injuste et effrontée, l'avarice qui prétend rendre service alors qu'elle trompe; elle ne croit pas à Dieu, dont les promesses sont véridiques, et elle croit à un homme qui signe un accord en tremblant; en estimant plus sûrs les biens présents que les futurs, elle court souvent et à bon droit le risque de voir le désir d'un injuste profit devenir pour elle la cause d'une condamnation qui ne sera pas injuste.

3. Aussi, quelle qu'on soit l'issue, la cause de celui qui prête à intérêt est toujours mauvaise; il se charge, en effet, d'un péché en diminuant et augmentant l'urgent : de la sorte, ou bien il est pauvre en perdant ce qu'il a donné, ou bien il est plus pauvre encore en recevant ce qu'il n'a pas donné. Il faut fuir absolument cette iniquité qu'est l'usure et éviter un gain qui manque de toute humanité. Certes, la fortune se multiplie grâce à d'injustes et tristes accroissements, mais la substance même de l'âme est atteinte, car usure d'argent est sépulture de l'âme. En effet, ce que Dieu pense des hommes de cette espèce, le très saint prophète David le montre clairement; après avoir dit : «Seigneur, qui habitera sous ta tente, qui se reposera sur ta montagne sainte ?» Il est instruit par la voix divine qui lui répond; il apprend alors que celui-là se dirige vers l'éternel repos, qui, entre autres pratiques d'une pieuse manière de vivre, «n'a pas prêté son argent à intérêt»; au contraire on montre étranger à la tente de Dieu et tenu à l'écart de sa sainte montagne, celui qui tire un profit frauduleux de son argent prêté avec usure : en désirant s'enrichir aux dépens d'autrui, ce dernier mérite d'être puni par une éternelle pauvreté.

4. C'est pourquoi, bien-aimés, vous qui avez cru de tout votre coeur aux promesses du Seigneur fuyez la lèpre immonde de l'avarice et utilisez les dons de Dieu avec piété et sagesse. Et puisque vous vous réjouissez de sa générosité, travaillez à pouvoir trouver des compagnons de votre joie. Ce dont vous êtes comblés manque, en effet, à beaucoup et l'indigence de certains vous donne matière à imiter la divine bonté : ainsi, par vous, les bienfaits divins passeront aux autres également et, en dispensant bien les dons temporels, vous acquerrez les éternels.

Nous jeûnerons donc mercredi et vendredi; et samedi, nous veillerons auprès du saint apôtre Pierre, afin que, grâce à es prières, nous obtenions en tout la protection divine, par le Christ notre Seigneur. Amen.

## SEPTIEME SERMON SUR LE JEUNE DU DIXIEME MOIS

1. Les secours divinement institués, bien-aimés, pour la sanctification de nos âmes et de nos corps se renouvellent sans cesse avec la succession des jours et des saisons, en sorte que le remède lui-même nous rende attentifs à nos maladies. Notre nature, en effet, changeante et rendue mortelle par la souillure du péché, même si elle est déjà rachetée et déjà régénérée par le saint baptême, est encline au mal dans la mesure où elle est passible. Le désir charnel la corromprait si le secours spirituel ne la défendait; car s'il ne lui manque jamais d'occasion de chute, elle a aussi toujours à sa portée de quoi tenir debout, comme le dit l'Apôtre : «Dieu est fidèle; il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces, mais il en fera sortir un profit, en sorte que vous puissiez tenir bon.» Sans doute le Seigneur protège-t-il les combattants, et lui qui est tort dans la bataille exhorte-t-il ses soldats par ces paroles : «Ne craignez pas, car j'ai vaincu le monde.» Il faut pourtant savoir, bien-aimés, que cet encouragement supprime la crainte, non la lutte; l'aiguillon de la peur s'en trouve émoussé, mais la cause du combat demeure, combat qu'un ennemi rusé mène d'une façon terrible, certes, lorsqu'il déchaîne la persécution, mais qu'il engage d'une manière plus nocive encore lorsqu'il use des apparences de la paix. Là, en effet, où les batailles sont choses évidentes, manifestes sont aussi les couronnes. Et cela même nourrit et enflamme le courage dans la patience, que, la tribulation étant toute proche, la récompense promise ne soit pas loin non plus. Mais les attaques publiques des impies ont cessé et le diable s'abstient de massacrer les fidèles et de les livrer aux supplices, de peur que son entêtement dans la cruauté ne tourne à une multiplication de nos triomphes; aussi cet ennemi, frémissant de rage, a-t-il converti son opposition sanglante en embûches silencieuses; ceux qu'il n'a pu vaincre par la faim et le froid, par les flammes et le fer, il tentera de les ruiner par l'oisiveté, de les prendre au filet par les convoitises, de les enfler par l'ambition, de les corrompre par la volupté.

2. Mais, pour venir à bout de cela et de toute autre chose, l'armée chrétienne possède de puissants retranchements et des armes victorieuses, car, ainsi que l'Esprit de vérité l'enseigne à ses soldats, la douceur éteint la colère, la générosité l'avarice, la bonté l'envie. La droite du Très-Haut, en effet, changeant le cœur de beaucoup, le vieil âge est devenu à la nouveauté des origines, de serviteurs de l'iniquité sont nés des ministres de la justice. La continence a triomphé de la luxure, l'humilité a fait reculer l'arrogance et ceux qui s'étaient souillés d'impudicité ont brillé de chasteté. Mais à ces conversions, bien-aimés, sont venus s'ajouter, par une disposition de la grâce de Dieu, les saints jeûnes qui exigent de l'Église universelle qu'à certains jours tous s'y appliquent avec dévotion. Si, en effet, il est beau et louable que chaque membre en particulier du corps du Christ soit comme orné de l'accomplissement de ses obligations personnelles, il relève d'une action plus excellente et d'une vertu plus sainte que les cœurs du peuple dévoué à Dieu s'unissent en un commun propos : ainsi celui pour qui notre sanctification est un supplice sera vaincu non seulement par quelques-uns, mais aussi par le ferme ensemble de tous. Pour cette entreprise, bien-aimés, le dixième mois nous est proposé maintenant; d'une certaine manière, il nous rappelle, en raison même du temps qui le caractérise, que personne ne doit se laisser engourdir par le froid de l'infidélité, mais doit plutôt prendre des forces par l'esprit de charité. Car c'est aussi par les éléments mêmes du monde, comme par des livres accessibles à tous, que la volonté divine nous est signifiée, et l'instruction que nous recevons d'en-haut ne cesse jamais, si nous nous laissons instruire aussi par les choses qui sont là pour nous servir.

3. En effet, outre la phrase dans laquelle l'Apôtre compare aux arbres stériles les hommes qui ne portent aucun fruit de piété, il y a également ce figuier dont l'infécondité nous est proposée comme un exemple à éviter et que le Seigneur Jésus, selon le récit de l'évangile, condamna à une éternelle stérilité pour n'avoir rien eu à offrir à sa faim; il voulait nous faire comprendre par là que quiconque ne reconforte pas l'affamé refuse la nourriture à celui qui a dit que ce que l'on donnait au pauvre, c'est à lui qu'on l'accordait. Et ils seront des arbres frappés par cette malédiction, ceux à qui le Juge dira : «Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel que mon Père a préparé pour le diable et ses anges; car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire», et la suite. Ces choses sont rappelées en détail pour que nous remarquions que celui qui aura accompli au moins une partie de ces oeuvres ne sera pas exclu de la miséricorde. Mais l'âme qui n'aura secouru personne sera l'arbre sans fruit, car on l'aura trouvée étrangère à toute bonté.

Le jeûne du dixième mois, temps de l'hiver, nous invite donc à pratiquer l'agriculture mystique, laquelle cultive avec un zèle spirituel les ressources des moissons, des vignes et des arbres, soutien de la faiblesse humaine; ainsi le champ du Seigneur s'enrichit-il de ce qui est dépensé pour lui et devient-il plus fécond par sa propre abondance, lui auquel il ne convient

saint Léon le Grand

jamais d'être sans fruit. Votre sainteté comprend certainement qu'il faut appliquer cela aux progrès de toute l'Église, progrès dont le germe se trouve dans la foi, la croissance dans l'espérance, la maturité dans la charité; car la mortification du corps et l'assiduité à la prière obtiennent la vraie pureté lorsqu'elles s'appuient sur la sanctification que procurent les aumônes, selon la parole du Seigneur : «Faites l'aumône et tout, pour vous, sera pur.»

Jeûnons donc mercredi et vendredi; et samedi, célébrons les veilles auprès du saint apôtre Pierre, avec l'assistance et le secours de celui qui vit et règne avec le Père et le saint Esprit dans tous les siècles des siècles. Amen.

## HUITIEME SERMON SUR LE JEUNE DU DIXIEME MOIS

1. Instruisant ses disciples de ce qui concerne l'avènement du royaume de Dieu et la fin du monde et, en ses apôtres, enseignant toute son Église, le Sauveur dit : «Tenez-vous sur vos gardes, de peur que vos coeurs ne s'appesantissent dans la débauche, l'ivrognerie et les soucis du siècle.» Voilà, en vérité, bien-aimés, un précepte dont nous savons qu'il nous concerne très spécialement, nous qui ne doutons pas que le jour ainsi annoncé, même s'il nous est caché, ne soit très rapproché. Il convient que tout homme se prépare à sa venue, de peur qu'il ne se trouve quelqu'un qui soit ou esclave de son ventre, ou implique dans les soucis du siècle. L'expérience de tous les jours prouve, en effet, bien-aimés, qu'en rassasiant la chair, on émousse la pointe de l'esprit et que l'excès d'aliments affaiblit la force du coeur; ainsi mettre ses délices dans la nourriture est contraire même au salut du corps, à moins qu'une mesure imposée par la tempérance ne s'oppose aux attraits charnels et ne refuse à la volupté ce qui deviendrait un fardeau. En effet, s'il est vrai que la chair ne désire rien sans le concours de l'âme et qu'elle reçoive ses sensations du même principe qui lui donne aussi le mouvement, il est cependant au pouvoir de cette âme de refuser certaines choses à la matière qui lui est soumise et, par un jugement intérieur, d'imposer un frein, pour n'en pas souffrir, à ce qui lui est extérieur; ainsi, plus souvent libre des désirs charnels, elle pourra vaquer à la divine sagesse dans l'intime de son esprit où, tout tracé des soucis terrestres faisant silence, elle trouvera sa joie dans les méditations saintes et dans les délices éternelles. Sans doute est-il difficile en cette vie de réaliser cela d'une façon continue; mais on peut cependant s'y adonner souvent, en sorte que nous nous occupions plus fréquemment et plus longuement de ce qui est spirituel que de ce qui est charnel; ainsi, lorsque nous consacrons plus de temps à des préoccupations meilleures, nos actions temporelles elles-mêmes se changent en incorruptibles richesses.

2. Cette utile observance, bien-aimés, est l'objet principal des jeûnes de l'Église, qui, selon l'enseignement du saint Esprit, ont été répartis de telle sorte, tout au long de l'année, que la loi de l'abstinence soit marquée en toute saison. Car nous célébrons un jeûne de printemps durant le carême, un jeûne d'été à la Pentecôte, un jeûne d'automne au septième mois et un jeûne d'hiver en ce mois qui est le dixième, comprenant que rien n'échappe aux préceptes divins et que les éléments sont tous au service de la parole de Dieu pour notre instruction; les moments essentiels dans la marche du monde lui-même, à l'instar des quatre évangiles, nous apprennent, comme par l'appel incessant de la trompette, ce qu'il nous faut prêcher et faire. Car le Prophète a dit : «Les cieux racontent la gloire de Dieu et l'oeuvre de ses mains, le firmament l'annonce; le jour au jour en publie le récit et, la nuit à la nuit transmet la connaissance»; qu'y a-t-il, par conséquent, dont la Vérité ne se serve pour nous parler ? Ses paroles s'entendent le jour, elles s'entendent la nuit, et la beauté des choses créées par le travail d'un seul Dieu ne cesse de communiquer aux oreilles de notre coeur les leçons de la raison; ainsi les perfections invisibles de Dieu se laissent voir à l'intelligence à travers ses oeuvres, et ce que l'on sert, ce ne sont pas les créatures, mais le Créateur de toutes choses. Si donc tous les vices sont détruits par la sobriété et si la fermeté de cette vertu triomphe de tout ce que convoite l'avarice, de tout ce qu'ambitionne l'orgueil, de tout ce que désire la luxure, qui ne comprendra quel grand secours nous apportent les jeûnes ? Car ce qui nous est demandé pour les pratiquer, c'est ce nous priver non seulement d'aliments, mais encore de tout désir charnel. Il est d'ailleurs inutile de souffrir volontairement de la faim et de ne pas renoncer en même temps à un vouloir mauvais, de s'infliger une privation de nourriture et de ne pas se dégager d'un péché déjà conçu dans l'âme. Charnel et non spirituel est le jeûne, quand on ne s'en prend qu'au corps et que l'on persiste à demeurer en ce qui est plus nuisible que toutes les délices. Que sert à l'âme d'agir extérieurement en maîtresse et d'être intérieurement esclave et prisonnière de commander à ses membres et d'abandonner tout droit à sa propre liberté ? Et c'est à juste titre qu'elle souffre souvent la rébellion de la servante, elle qui ne sert pas le Seigneur comme elle le devrait. Jeûnant donc d'aliments grâce au corps, que l'esprit jeûne de vices et apprécie les soucis et les convoitises terrestres selon la loi de son roi.

3. Que cet esprit se souvienne qu'il doit le premier amour à Dieu, le second au prochain, et que la règle de tous ses sentiments est de ne négliger ni le culte du Seigneur ni l'utilité de quiconque le sert avec nous. Mais comment rend-on un culte à Dieu, sinon lorsque ce qui lui plaît nous plaît à nous aussi et que notre coeur ne s'écarte jamais de son commandement ? En effet, si nous voulons ce qu'il veut, notre faiblesse trouvera sa force en celui de qui nous recevons jusqu'à notre vouloir, «car c'est Dieu, dit l'Apôtre, qui opère en nous et le vouloir et l'opération au profit de ses bienveillants desseins.» C'est pourquoi l'homme ne s'enflera pas d'orgueil ni ne sera abattu par le désespoir, si c'est pour la gloire de celui qui les donne qu'il utilise les biens qui lui sont divinement donnés et s'il éloigne ses désirs de ce qu'il a appris devoir lui nuire. S'il se garde, en

effet, de l'envie méchante, de la luxure dissolvante, du trouble qu'engendre la colère, du désir de se venger, il se purifiera alors en se sanctifiant par un jeûne authentique et se rassasiera de la volupté de délices incorruptibles; il saura, par l'usage spirituel qu'il en fera, transformer les biens terrestres eux-mêmes en richesses célestes, ne gardant pas pour lui ce qu'il a reçu, mais multipliant toujours davantage ce qu'il aura donné.

C'est pourquoi, dans un sentiment d'amour paternel, nous exhortons votre charité à vous rendre profitable, par l'abondance des aumônes, le jeûne du dixième mois; vous vous réjouirez alors de ce que, par votre ministère, le Seigneur nourrisse et habille ses pauvres; il aurait certes pu donner à ceux-ci les ressources qu'il vous a accordées, si, dans son ineffable miséricorde, il ne les justifiait, eux, par la patience dans l'épreuve comme vous par l'exercice de la charité.

Nous jeûnerons donc mercredi et vendredi; et samedi, nous célébrerons les veilles auprès du saint apôtre Pierre qui daignera aider, par ses prières, nos oraisons, nos jeûnes et nos aumônes, avec l'assistance de notre Seigneur Jésus Christ qui, avec le Père et le saint Esprit, vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

## NEUVIEME SERMON SUR LE JEUNE DU DIXIEME MOIS

1. L'économie de la miséricorde de Dieu, que notre Sauveur a mise en oeuvre pour la restauration du genre humain, a été, bien-aimés, divinement ordonnée de telle façon que l'évangile de la grâce, en enlevant le voile de la loi, n'en a pas supprimé les institutions. Aussi devons-nous mettre en pratique cette parole du Seigneur selon laquelle il n'est pas venu abolir la loi, mais l'accomplir, d'une manière telle que nous obéissions, nous aussi, à cette règle, autant du moins que nous le pouvons avec l'aide de Dieu; car nous savons qu'il ne faut rien négliger des institutions de l'ancien Testament, à condition que, en agissant ainsi, nous nous appliquions avec soin à reconnaître, d'une part, ce qui y est caché sous un voile destiné à disparaître et, d'autre part, ce qui y est établi par une action appelée à durer. En effet, le choix des aliments et des victimes, la circoncision de la chair, la distinction des ablutions et l'observance des purifications, tout cela n'a plus à être pratiqué sous la forme de figures et de signes, ceux-ci ayant désormais reçu leur accomplissement dans les choses mêmes qu'ils signifiaient; par contre, les commandements et préceptes moraux demeurent tels qu'ils ont été promulgués, car ils n'enseignent rien d'autre que ce qu'ils expriment, et la dévotion chrétienne leur donne même plus d'importance, loin de les faire cesser et disparaître. Aussi, aimer Dieu et le prochain, honorer son père et sa mère, ne pas adorer de dieux étrangers et toutes autres choses qui ont été soit interdites sous de terribles sanctions, soit salutairement commandées, tout cela, nous le vénérons en vertu aussi bien des institutions de la Loi que des préceptes de l'évangile. Sans doute la nouvelle loi de grâce a ajouté bien des choses, mais rien n'a été amoindri de ce qui venait de la justice ancienne. Les décisions apostoliques ont donc disposé avec raison que les anciens jeûnes garderaient leur utilité et la coutume de l'Église, tout en ayant appris à s'exercer en des pratiques d'ascèse plus abondantes, embrasse cependant la sainte abstinence qui lui vient de la Loi : de la part de ceux, en effet, à qui il était donné de pouvoir faire plus, il eût été inconvenant de ne pas pratiquer le moins.

2. C'est donc clairement instruits par cette règle, bien-aimés, que nous adjoignons aux lois de l'Église le jeûne du dixième mois et le prescrivons à votre dévotion, comme le veut la coutume. C'est en effet, donner sa plénitude à la piété et sa plénitude à la justice que de rendre grâce à Dieu, une fois achevée la récolte des fruits de la terre, et de s'acquitter envers lui du sacrifice de la miséricorde en y joignant l'immolation du jeûne. Que chacun se réjouisse de ce qu'il possède et se félicite d'avoir serré beaucoup de biens dans ses greniers, mais à la condition que les pauvres se réjouissent aussi de son abondance. Que la générosité des âmes prenne exemple sur la fécondité des moissons, sur le ruissellement des vignes, sur la production des arbres; que les coeurs donnent ce qu'a donné la terre, afin que nous puissions dire avec le Prophète : «Notre terre a donné son fruit.» Car Dieu, véritable et souverain agriculteur, est l'auteur des fruits non seulement corporels mais encore spirituels, et il sait, par une double culture, faire prospérer l'une et l'autre semence, l'un et l'autre plant; il donne aux champs le rendement des semis, il donne aux âmes l'accroissement des vertus; les uns et les autres ont reçu leur commencement d'une Providence unique et invitent à procurer la fin d'une oeuvre unique. En effet, il n'est, rien de plus propre à l'homme, créé à l'image et ressemblance de Dieu, et à ce qui fait l'honneur de sa nature, que d'imiter la bonté de son Auteur; celui-ci non seulement est le dispensateur miséricordieux de ses dons, mais il en est aussi le juste créancier, dans sa volonté que nous participions à ses oeuvres; de la sorte, sans pouvoir en aucune façon créer la nature, nous pouvons cependant faire valoir la matière reçue de la grâce de Dieu; les biens de la terre, en effet, n'ont pas été confiés à notre usage pour servir à la volupté et au rassasiement de nos sens charnels; sinon nous ne différerions en rien des animaux, en rien des bêtes, qui ne savent pas se préoccuper des besoins des autres, et ne savent que prendre soin d'elles-mêmes et de leurs petits.

3. Les animaux donc, privés d'intelligence, n'ont pas été instruits à obéir à des commandements, ils n'ont pas reçu de loi, eux qui n'ont pas reçu la raison; mais, là où se trouve la lumière de la raison, là aussi se trouve l'obligation de la bonté, qui consiste dans le devoir de l'amour envers Dieu comme envers le prochain. L'homme, en effet, n'a d'autre moyen de prouver qu'il s'aime lui-même qu'en manifestant qu'il aime plus que lui-même l'Auteur de sa nature et comme lui-même celui qui partage sa nature. C'est-à juste titre que toute la loi et les prophètes reposent sur ces deux commandements, à juste titre que l'immensité de toutes les discussions se résout en cet abrégé absolument complet dans la brièveté de ses quelques mots. Que Dieu soit aimé, que le prochain soit aimé lui aussi, de telle manière que nous prenions le modèle de l'amour pour le prochain dans l'amour dont Dieu nous aime, car il est bon même envers les méchants et reconforte des dons de sa bonté non seulement ceux qui l'honorent, mais encore ceux qui le nient. Aimons nos proches, aimons ceux qui nous sont étrangers; ce que nous devons à nos

amis, donnons-le de surcroît à nos ennemis. Si la méchanceté de certains, en effet, ne se laisse adoucir par aucune marque d'humanité, nos oeuvres de miséricorde n'en sont pas pour autant sans fruit et la bonté ne perd jamais ce qu'elle donne à un ingrat. Que personne, bien-aimés, ne soit étranger à l'exercice des bonnes oeuvres, que personne n'allègue son indigence, comme si celui qui se suffit à peine ne pouvait en aider un autre. Grand est ce qu'il tirera du peu qu'il a, car, dans la balance de la justice divine, on le pèse non à la quantité des dons, mais au poids des coeurs. La veuve de l'évangile mit dans le trésor du Temple deux piécettes et surpassa les dons de tous les riches. Aucun geste de bonté n'est vil auprès de Dieu, aucune miséricorde n'est sans fruit. Différents sont, sans doute, les revenus qu'il a donnés aux hommes, mais non différents les sentiments qu'il cherche. Que tous fassent l'estimation de leurs ressources et que ceux qui ont reçu davantage donnent davantage. Que les privations des fidèles deviennent la nourriture des pauvres et que profite à l'indigent ce que chacun se retranche à lui-même. S'il est vrai, en effet, que la sobriété est un remède qui apporte beaucoup et à l'âme et au corps, les jeûnes eux-mêmes sont pourtant de peu d'utilité s'ils ne sont sanctifiés par une miséricorde effective. Dans les aumônes, en effet, se trouve insérée comme une vertu baptismale, car, de même que l'eau éteint le feu, l'aumône fait pareillement pour le péché; et c'est par le même Esprit qu'il est dit : «Lavez-vous, soyez purs» et : «Faites l'aumône, et tout, pour vous, sera pur»; il dit cela afin que personne n'hésite, que personne ne doute de retrouver, même après de nombreux péchés, la blancheur de sa régénération, s'il s'applique à se purifier par les aumônes.